



INSTITUTION BEAUPEYRAT
- depuis 1634 -

Limoges, le 10 juillet 2026

« Aucune main ne suffit à elle seule, à supporter le poids des défis pesant sur le monde ; et aucune n'est si faible qu'elle ne puisse apporter sa contribution [...] A chacun de construire sa partie du mur. »

Léon XIV, Magnifica Humanitas

BIENVENUE A L'INTERNAT

Chers parents,

Votre enfant sera interne au sein de notre Institution à la prochaine rentrée. Nous lui souhaitons la bienvenue et espérons que sa vie d'interne soit une vie de joie, de travail, de simplicité et de bonne camaraderie.

L'internat est une chance : celle d'apprendre à vivre ensemble, à se construire, à s'ouvrir à plus grand que soi. C'est un lieu de croissance humaine, intellectuelle et spirituelle. Chaque jeune est invité à s'engager pleinement dans cette aventure.

Ce courrier vous donnera des éléments importants pour bien préparer cette rentrée d'interne. Au-delà de ces informations, nous vous redisons notre disponibilité pour répondre à vos interrogations et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

- ➔ **Les internes (collège, lycée) seront accueillis à la maison diocésaine – 15, rue Eugène Varlin à LIMOGES – le LUNDI 31 AOUT 2026 à partir de 18h pour y déposer leurs affaires et s'installer.**
- ➔ **Le premier dîner et la première nuit à l'internat auront lieu le lundi 31 août 2026, veille de la rentrée des classes. Une soirée pizza conviviale sera prévue pour cette première soirée.**

Nous vous assurons de notre entier dévouement.

Emmanuel RABATEL
Chef d'établissement

Angèle BARON
Maîtresse d'internat

Marie-Christine
DARDANNE
Cadre d'éducation
6^{ème}-5^{ème}-4^{ème}

Catherine du
BOUCHERON
Cadre d'éducation
3^{ème} et Lycée

Contacts utiles

Maitresse d'internat : Mme Angèle BARON

Téléphone LIGNE DIRECTE Maitresse d'internat : 05.55.45.81.15. Joignable le soir de 18h30 jusqu'à 22h et le mercredi à partir de 15h30 jusqu'à 22h.

Mail : joignable par Ecole Directe



INSTITUTION BEAUPEYRAT
- depuis 1634 -



TROUSSEAU

- 1 oreiller
- 1 taie
- 1 alèse plastifiée (obligatoire)
- Draps (lit de 0,90 m)
- 1 couette et housse de couette
- 1 cadenas pour l'armoire à l'internat
- Serviette de bain et serviette de visage
- Des sous-vêtements pour se changer chaque jour
- Les vêtements nécessaires pour la semaine et adaptés au temps (froid, chaleur, pluie, etc...)
- 1 paire de claquettes ou de chaussons discrets pour circuler dans l'internat
- 1 valise de taille raisonnable pour la glisser sous le lit
- Les internes doivent emporter tout leur linge (draps, housse de couette, effets personnels...) au minimum à chaque vacance afin d'en assurer le nettoyage.

IL EST FORTEMENT CONSEILLE DE MARQUER AVEC LE NOM ET LE PRENOM TOUS LES VETEMENTS ET OBJETS PERSONNELS.

L'établissement est particulièrement attentif à la simplicité vestimentaire des élèves, internes ou non. Cette simplicité doit guider le choix des vêtements de nos élèves.



INSTITUTION BEAUPEYRAT
- depuis 1634 -



Notre vision de l'internat

"Accompagner chaque jeune pour qu'il devienne pleinement lui-même, libre, responsable et ouvert aux autres, à la lumière de l'Évangile."

1. Accueillir la personne dans sa dignité unique

Chaque jeune est une personne précieuse, créée à l'image de Dieu. L'internat est un lieu d'écoute et de sécurité, où chacun est accueilli avec respect, quelles que soient ses origines ou son histoire. Chaque jeune est « un parmi d'autres » : totalement « un », c'est-à-dire totalement lui-même ; mais plongé dans une communauté plus vaste que lui, avec d'autres que lui, et avec lesquels il devra cohabiter. ✂ *Objectif : permettre à chacun de se sentir reconnu et encouragé à grandir.*

- ☒ Accueil personnalisé et internat à taille humaine
- ☒ Climat de confiance et de respect
- ☒ Prise en compte des fragilités et des talents

2. Éduquer à la liberté et à la vie fraternelle

Vivre à l'internat, c'est apprendre à devenir responsable, à faire des choix éclairés, et à vivre avec les autres dans un esprit de coopération et de fraternité. La vie collective devient une école de liberté et de relation. ✂ *Objectif : former des jeunes libres, responsables et ouverts aux autres.*

- ☒ Cadre structurant et porteur de sens
- ☒ Apprentissage de l'autonomie dans le travail et la vie quotidienne
- ☒ Vie communautaire fondée sur le respect et l'entraide

3. Accompagner la croissance intégrale de la personne

L'internat vise le développement global de chaque élève : intellectuel, physique, affectif, spirituel. Il offre des repères et des temps pour grandir dans le sens, la foi et l'engagement, dans le respect de la liberté de chacun. ✂ *Objectif : aider chacun à devenir pleinement lui-même, dans toutes les dimensions de son être.*

- ☒ Le mercredi après-midi : proposition d'ateliers à partir de 15h ou d'activités physiques par l'UNSS
- ☒ Accompagnement éducatif dans le travail et la vie quotidienne par la présence constante de la maitresse d'internat
- ☒ Propositions spirituelles de l'établissement et présence d'une chapelle dans la maison diocésaine



INSTITUTION BEAUPEYRAT
- depuis 1634 -



La vie quotidienne à l'internat : le règlement intérieur

L'internat de l'institution Beaupeyrat est heureux de retrouver les anciens internes et souhaite la bienvenue aux nouveaux élèves. L'internat fait partie intégrante de l'établissement, la totalité du règlement intérieur et de ses annexes s'appliquent à l'internat. L'internat est un service rendu aux familles et ne peut en aucun cas être considéré comme étant une obligation, le maintien de l'élève (majeur ou mineur) ne peut s'y faire qu'à condition qu'il accepte et applique l'intégralité du règlement. En cas de manquement grave, le chef d'établissement peut prononcer une exclusion définitive et immédiate.

- Tous les internes logent à la Maison Diocésaine, 15 rue Eugène Varlin, 87000 LIMOGES. Les activités de travail, le déjeuner et le dîner se déroulent à l'établissement au 9ter rue Pétiniaud Beaupeyrat, 87000 LIMOGES.
- L'internat occupe les 2^{ème} et 3^{ème} étage de l'aile Nord de la Maison Diocésaine.
- La Maison Diocésaine est une maison partagée entre plusieurs résidents et plusieurs espaces distincts : bureaux des professionnels et bénévoles du diocèse, salles de travail et de conférence utilisées en journée et soirée, chapelle et oratoire, hébergement de prêtres, accueil de pèlerins du chemin de St Jacques. Cela oblige naturellement chacun au respect des personnes et des biens.
- Un pass bus TCL annuel est remis aux élèves dans le courant du mois de septembre. Son prix est compris dans le tarif de l'internat. Le pass est illimité. Il permet à l'élève d'effectuer les navettes (3 arrêts de bus) entre l'internat et le collège-lycée matin et soir.

Article 1 : Les horaires

6h30 : Réveil

7h00 : Petit déjeuner à la salle à manger de la Maison Diocésaine

7h 25 : Départ de l'internat pour le bus

16h35 ou 17h30 : Fin des cours et temps de goûter et détente à Beaupeyrat.

17h15 ou 18h (en fonction de l'heure de fin de cours) : Etude obligatoire et accompagnée au CDI.

Pas de portable. Accès aux ordinateurs.

18h45 à 19h30 : Dîner à Beaupeyrat

19h30 : Départ vers l'internat

20h00 à 21h30 : 2^{ème} temps de travail en autonomie.

Temps libre au foyer ou à l'internat / douche possible

21h30 : Lecture, plus de circulation dans les couloirs, remise des téléphones portables. Coucher pour les plus jeunes.

22h : Extinction des lumières et silence pour tous.

Article 2 : Bagagerie

Les internes filles et garçons y déposent leurs valises UNIQUEMENT le lundi matin à leur arrivée, l'accès dans la journée est interdit. Les valises sont transportées entre la Maison Diocésaine et l'établissement par les services de maintenance.

Une fois les cours terminés le vendredi, les internes reprennent leurs valises à la bagagerie et quittent l'établissement à leur dernière heure de cours.



INSTITUTION BEAUPEYRAT
- depuis 1634 -

Article 3 : Mercredi / Autorisation de sortie

Les élèves internes pourront être accueillis le mercredi après-midi dans l'établissement. Un temps de travail leur sera proposé de 13h30 à 15h puis la maitresse d'internat leur proposera, en lien avec leurs demandes, des activités diverses (activités manuelles, sorties, cuisine).

Votre enfant peut toutefois faire les activités sportives ou musicales de son choix, les mercredis après-midi, à l'extérieur de l'établissement avec votre autorisation. Il pourra alors rentrer dans l'établissement à l'heure que vous aurez décidée : heure de retour décidée annuellement et retour obligatoire avant 18h. Les autorisations nécessaires vous seront demandées à la rentrée.

Une fois par mois en moyenne, une sortie de pleine nature est proposée par l'association sportive de l'établissement et les professeurs d'EPS : course d'orientation, initiation triathlon, course académique de la « lycéenne », ... le calendrier sera donné en début d'année. Il faudra alors compléter l'adhésion à l'association sportive en début d'année (environ 26 euros /an).

Article 4 : Sécurité

Pour des raisons évidentes de sécurité des élèves il est interdit de courir dans les couloirs et de s'enfermer dans la chambre. Toute tentative de sortie des locaux est strictement interdite et sévèrement sanctionnée, excepté en cas d'alerte incendie.

Toute personne étrangère à l'internat ne peut y pénétrer sans y avoir été autorisée par le responsable d'internat ou un membre de la direction.

La préparation ou la cuisson de toute nourriture, l'introduction et/ou l'utilisation de tout appareil électrique, à gaz ou de chauffage sont absolument interdits.

Aucune remontée en journée à l'internat ne sera autorisée.

La désactivation des systèmes de blocage des portes est interdite et entraînera une sanction pour l'élève. L'introduction de bombes aérosols est strictement interdite pour des raisons de sécurité et d'incompatibilité avec le fonctionnement du système incendie. Il est demandé de bien vérifier que les appareils électriques autorisés soient débranchés une fois leur utilisation terminée.

Article 5 : Cohabitation et vie fraternelle et spirituelle

Garçons et filles vivent dans des espaces séparés mais sont amenés à se côtoyer dans les lieux de vie collectifs (notamment au foyer). Ils doivent scrupuleusement respecter l'espace qui leur est assigné (pas de garçons dans les chambres des filles et inversement). Une tenue vestimentaire de nuit correcte est exigée, l'adulte en est juge.

Soirées de l'internat : à chaque période, une soirée d'internat conviviale est proposée. Elle peut prendre la forme d'un dîner en ville, d'une soirée jeux de société, d'une sortie culturelle. Les internes établissent le programme annuel en fonction de leur travail et sous la responsabilité de la maitresse d'internat.

Proposition spirituelle : les internes peuvent participer comme les autres élèves à toutes les



INSTITUTION BEAUPEYRAT
- depuis 1634 -

propositions pastorales de l'établissement, sous la conduite de Mme Mandahinog, adjointe en pastorale scolaire et de notre aumônier, le Père Emmanuel Renault. Par ailleurs, une chapelle est disponible et ouverte de manière permanente dans l'établissement comme à l'internat. L'accès à la chapelle de la Maison Diocésaine se fait avec l'accord de la maitresse d'internat. Celui-ci est aussi possible pour les élèves musiciens qui souhaitent pratiquer un instrument.

Article 6 : Travail

Un suivi régulier des résultats scolaires est réalisé par l'équipe d'internat en lien avec l'équipe pédagogique et des mesures peuvent être prises en cas de relâchement ou de travail insuffisant. Vous pouvez également solliciter un RDV pour faire le point sur le travail de votre enfant.

Article 7 : Santé

L'internat ne disposant pas de service d'infirmerie, l'élève dans le besoin devra s'adresser à un éducateur qui jugera de la gravité de la situation et avisera en priorité les responsables légaux et/ou le 15 pour avis médical.

Merci de signaler toute modification aux informations figurant dans la fiche de renseignements médicaux.

Les élèves ne sont pas autorisés à conserver sur eux et à prendre des médicaments (y compris les médicaments en vente libre en pharmacie), les traitements et ordonnances devront être donnés aux éducateurs pour permettre à l'élève de prendre ses médicaments conformément aux prescriptions médicales.

Article 8 : Hygiène

Pour des raisons de salubrité et de bien-être de tous, il est demandé aux élèves le respect des règles suivantes :

- Hygiène corporelle quotidienne (avec douche obligatoire tous les jours)
- Alèse imperméable obligatoire
- Sac de couchage interdit
- Lavage des draps toutes les deux semaines minimums, des alèses aux vacances
- Lavage du linge de toilette à chaque week-end

Pas d'accès possibles aux douches de 21h30 jusqu'au réveil pour des raisons de silence.

Article 9 : Chambre / Box

La chambre est un lieu de travail et de repos, il est demandé de respecter certaines règles de vie en collectivité :

- Des échanges à voix basse
- Ne pas claquer les portes
- S'annoncer avant d'entrer

L'attribution des chambres est réalisée par l'équipe d'internat, aucun changement ne peut se faire à la seule initiative de l'élève.

Le mobilier est disposé de façon à optimiser l'espace et le ménage, il doit rester comme trouvé à la rentrée.

Une décoration des chambres est autorisée, cela doit se faire dans le respect des principes d'une institution catholique. Ne pas utiliser de moyens de fixation qui laisseront des marques par la suite



INSTITUTION BEAUPEYRAT
- depuis 1634 -

: colle, agrafes, scotch, gomme sur la tapisserie...

Avant de quitter la chambre les élèves veilleront à ranger sous clé les effets personnels, aucune suite ne sera donnée aux vols sans effraction. D'une manière générale, il est demandé de ne pas amener à l'internat des objets de valeur et de grosses sommes d'argent.

Le responsable d'internat ou la direction se réserve, en cas de nécessité, le droit d'inspecter les chambres.

Article 10 : Entretien et affectation des chambres

L'élève s'engage à effectuer avec ses camarades un minimum d'entretien de son espace personnel (respect de l'hygiène et de la propreté, rangement, réfection du lit, entretien du sol...). La veille des vacances, une attention toute particulière est demandée.

Nous portons de l'attention à ce que les âges de nos élèves soient cohérents au sein des chambres. Les éventuels changements de chambre se font dans le dialogue, sous l'autorité de la maitresse d'internat, et en fonction des places disponibles. Les chambres individuelles sont réservées aux élèves de Terminale (éventuellement en 1ère si des places sont disponibles).

Article 11 : Matériel électronique

Les téléphones portables sont autorisés le soir après la douche puis sont ramassés et conservés jusqu'au lendemain par l'éducateur à 21h30. Tout matériel électronique tels que lecteur DVD, console de jeux, tablette, ordinateur personnel... (liste non exhaustive) sont interdits. Un ordinateur sera mis à disposition des internes à l'internat sous la responsabilité de la maitresse d'internat en cas de besoin. Les travaux sur ordinateur sont à privilégier au CDI de l'établissement. L'élève n'est pas autorisé, à l'internat comme à l'extérieur, à diffuser de la musique à volume élevé (hautparleur, enceinte Bluetooth, ...). L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol, dégradation ou perte de ces appareils.

Article 12 : Evacuation

Lors de l'alarme incendie, les élèves descendent dans le calme absolu pour être à l'écoute des consignes, par l'issue de secours la plus proche de leur chambre ou de leur box munis d'une couverture et d'une paire de chaussures. Arrivés dans la cour, les élèves se rangent par deux pour faciliter le comptage au surveillant d'internat. Pour la sécurité de tous, il convient d'être particulièrement attentif à la situation et aux consignes données par les adultes.

Article 13 : Consommations

Il n'est pas autorisé, pour des raisons de conservation et d'hygiène alimentaire, de ramener dans l'établissement des produits frais (laitages, street food, pâtisseries...). Il sera demandé de jeter ces produits.

Article 14 : Délégués d'internat

Des délégués internes seront élus en début d'année, leur mission sera de représenter l'ensemble des internes lors de diverses commissions ou bien de faire remonter des informations ou demandes lors de réunions avec les éducateurs et le responsable d'internat. Ils ont le devoir tout au long de l'année d'être à l'écoute de leurs camarades, d'exprimer des opinions collectives et non pas individuelles.



INSTITUTION BEAUPEYRAT
- depuis 1634 -

Article 15 : Dialogue et communication

Être interne s'apprend. Cela peut prendre du temps car la vie personnelle se vit dans un cadre communautaire qui demande de la patience et du dialogue. Il est important que l'élève exprime ses besoins et soit engagé dans la vie de l'internat. Un conseil des internes se réunit régulièrement. Il permet de s'écouter mutuellement, sous la conduite de la maitresse d'internat. Il fait le point sur ce qui va bien, mais sur ce qui mérite aussi d'être amélioré dans les différents domaines de la vie commune. Il permet de garder une attention personnelle envers chacun.

Comme parents, n'hésitez pas à faire un point avec la maitresse d'internat régulièrement. Elle se tient, avec les cadres d'éducation, Mmes Dardanne et du Boucheron, à votre écoute.

➔ Signatures

Emmanuel RABATEL
Chef d'établissement

Angèle BARON
Maîtresse d'internat

Les parents

L'élève interne